

Management des organisations spécialité Gestionnaire des établissements sanitaires et sociaux

RNCP6057 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	300
Code(s) ROME	K1403
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Conservatoire national des arts et métiers (CNAM)<http://www.cnam.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Ce professionnel assure l'interface entre la direction de sa structure et les équipes qui interviennent sur le terrain. Il est, en lien avec le directeur, le garant de l'adéquation entre les besoins des usagers et la mise en oeuvre du projet d'établissement sur les dimensions humaines, techniques et institutionnelles. Il accompagne notamment la transformation des établissements de soins liée, entre autres, à l'évolution de l'épidémiologie (croissance des états et maladies chroniques) et démographique (croissance du troisième âge). Il a des responsabilités d'encadrement, de conduite de projet et d'accompagnement des réformes et évolutions du secteur.

Dans le cadre des structures et missions de service public, il est chargé de :

- mettre en œuvre et assurer la coordination des projets d'établissement et de services de sa structure, à partir d'une connaissance approfondie et pratique de l'environnement politique, réglementaire et économique des établissements sanitaires et sociaux (structures de soin, dépenses de santé, politiques publiques nationales et régionales et économie de la santé),
- mettre en œuvre les programmes d'amélioration et d'évaluation de la qualité des prestations et services proposés, à partir d'une analyse des formes d'organisation du travail et des ressources humaines en place (accompagnement de démarches de certification, conventionnement tripartite, contrôle de l'éthique médicale et professionnelle etc.),
- répartir les moyens et gérer le budget d'une unité de travail, en utilisant les techniques de la comptabilité publique, de la comptabilité analytique de projet et du contrôle de gestion (par exemple, la mise en place du programme de médicalisation des systèmes d'information, les tarifications EHPAD...),
- utiliser les applications informatiques internes et plusieurs bases de données spécifiques du secteur à partir de choix d'indicateurs (complétés de tableaux de bord et de gestion) qu'il a mis en place pour évaluer et suivre les activités des établissements sanitaires et sociaux,
- animer et gérer une équipe d'acteurs de terrain, en utilisant les différentes techniques d'animation de groupe, d'évaluation d'activité (entretien annuel et d'évaluation) et de fixation d'objectifs d'activité en lien avec les réformes sanitaires, hospitalières et sociales. Il applique à cette fonction d'encadrement le droit du travail, les conventions collectives ainsi que les règles de responsabilité civile, pénale et administrative du secteur,
- intervenir en concevant une ingénierie de projet ou d'organisation dans le cadre de l'accompagnement de réformes

ou de projets impliquant une modification des fonctions et métiers. Il est alors chargé de concevoir un dispositif de réorganisation des métiers, de réformes de structures incluant une animation collective.

COMPÉTENCES ATTESTÉES

.

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Ce professionnel intervient dans des établissements publics, privés ou associatifs des secteurs sanitaire, social et médico-social ainsi que des sociétés de service du domaine de la santé : établissements de santé privés, maisons de retraite, hôpitaux, missions locales, services de maintien à domicile, centres d'aide par le travail, centres d'hébergement et de réinsertion sociale, foyers de vie, centres éducatifs renforcés, centres socio-éducatifs, associations (AIDES, Perce-neige ...). Il intervient également dans le cadre des centres communales d'action sociale (CCAS) ou bien des conseils généraux, dans les départements ou services en charge des dossiers sociaux et sanitaires.

Il peut prétendre à un emploi de :

- Cadre technico/administratif des affaires sanitaires et sociales
- Cadre des services paramédicaux
- Assistant responsable de gestion
- Gestionnaire d'établissement social
- Moniteur principal d'atelier
- Chef de service éducatif

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

.

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

La DARES et France Travail ne publient aucun indicateur sur les familles professionnelles auxquelles ce périmètre se rattache.

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, Candidature individuelle, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE

Personnes ayant contribué aux enseignements (Loi n°84-52 du 26 janvier 1984 modifiée sur l'enseignement supérieur)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION, CANDIDATURE INDIVIDUELLE

idem

COMPOSITION DU JURY — VAE

Enseignants-chercheurs et professionnels

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

<http://degssante.cnam.fr>

<http://www.cnam.fr>

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/6057/>